

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 977

12 mai 2011

SOMMAIRE

Beluga Capital	46875	Cofre Renewables S.C.A.	46865
Beluga Luxembourg	46875	Cofre S.A.	46865
Berlage 4	46853	Considar Metal Marketing S.A.	46874
Betser S.A.	46853	Cypholding S.A.	46875
Betser S.A.	46853	Dreamteam S.A.	46875
Biomet Europe Holding	46854	Ekis Media Europe S.A.	46876
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l.	46854	EU-REC LUX S.à r.l.	46876
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l.	46854	Eventail S.A.	46894
Blicon S.A.	46854	Eventail S.A.	46894
Bodhi Holdings S.A.	46855	FAM Sports S.à r.l.	46895
Calista Capital SPF	46864	Fanad	46894
CEB Agua Limpa S.à r.l.	46864	Fiat Finance and Trade Ltd	46896
CEB Cesar S.à r.l.	46864	Fincor International Holding S.A.	46896
CEB Unicorn S.à r.l.	46864	Foothill Financing S.à r.l.	46895
Chimera S.A.	46896	Foothill Financing S.à r.l.	46895
Citabel Sports S.A.	46854	Foothill Financing S.à r.l.	46895
Clarté	46865	Karinate Investments S.A.	46855
Cobelguard	46865	K & F Manoir S.A.	46850
Cofre Energy S.C.A.	46865	Resource Partners Holdings IV S.à r.l.	46876
Cofre Luxembourg S.C.A.	46865		

K & F Manoir S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.922.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le seize février,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Atttert.

Ont comparu:

Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss,

Madame Angélique SION, née le 17 septembre 1986 à Arlon, demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss ,

Ici représentée par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte,

Monsieur Jean-Marie WINKIN, né le 9 juin 1952 à Lierneux (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Madame Sonia WATHELET, née le 26 septembre 1956 à Bras (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Monsieur Julien WINKIN, né le 11 octobre 1985 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 51 rue du Tilleul

Lesquelles parties comparants, au titre de la capacité par laquelle ils agissent, ont sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «K & F MANOIR S.A.»

Le siège social est établi dans la commune de Beckerich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

En outre la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00) divisé en mille (1.000) actions de cent (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers,

soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire,

soit par la signature collective de trois administrateurs pour le cas où il existe deux ou plusieurs actionnaires.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss	250 actions
Monsieur Julien WINKIN, né le 11 octobre 1985 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 51 rue du Tilleul	250 actions
Monsieur Jean-Marie WINKIN, né le 9 juin 1952 à Lierneux (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme	125 actions
Madame Sonia WATHELET, née le 26 septembre 1956 à Bras (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme	125 actions
Madame Angélique SION, née le 17 septembre 1986 à Arlon, demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss	250 actions
Total: MILLE actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent euros (EUR 1.600,00). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires relatifs aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss,

Madame Angélique SION, née le 17 septembre 1986 à Arlon, demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss

Monsieur Jean-Marie WINKIN, né le 9 juin 1952 à Lierneux (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Madame Sonia WATHELET, née le 26 septembre 1956 à Bras (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Monsieur Julien WINKIN, né le 11 octobre 1985 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 51 rue du Tilleul

La société est engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires par la signature obligatoire de trois administrateurs.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à.r.l., établie et ayant son siège social à Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104.830.

3.- Le siège social est établi à L- 8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss.

DONT ACTE, le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée, fait et passé à Redange/Atteri, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Wurth, Winkin Jean-Marie, Wathelet, Winkin Julien, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 février 2011. Relation: RED/2011/379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 février 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011025320/183.

(110029929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Betser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044271/10.

(110050274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Betser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044272/10.

(110050275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Berlage 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.879.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 28 mars 2011

Les gérants de la Société décident de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à compter de ce jour et l'adresse professionnelle des gérants est désormais:

M. Claude Zimmer, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

M. Sibrand van Roijen, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044270/14.

(110050575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Biomet Europe Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.291.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIOMET EUROPE HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011044273/11.

(110050178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.393.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIOMET FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011044274/11.

(110050212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.391.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIOMET HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011044275/11.

(110050186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Citabel Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.080.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044290/9.

(110050558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Rectificatif n° L100177563

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Référence de publication: 2011044276/13.

(110050165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 26.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011044277/14.

(110050048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Karinate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.951.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the twenty eighth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company GARBAGNA INVEST, R.C.S. Luxembourg B 102579, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, prenamed, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Karinate Investments S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

Pre-emption rights

a) A shareholder (the shareholder) may only sell all or part of its shares to a bona fide third party offeror, on the conditions set forth below.

b) If a shareholder (the Selling Shareholder) wishes to sell all or part of its shares (the Offered Shares) to a bona fide third party transferee (the Transferee), the Selling Shareholder must give notice of such a fact to the other shareholders (the Non-Selling Shareholders) (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall set out the name of the Transferee and the price payable in cash at which the Transferee is willing to purchase the Offered Shares (the Offered Price). The Transfer Notice will not contain any other conditions and shall be irrevocable. The Transfer Notice is to be countersigned by the Transferee.

c) As from the Transfer Notice, the Non-Selling Shareholders shall have a period of 15 business days within which to send to the Selling Shareholder a notice of their decision to acquire all the Offered Shares at a price corresponding to the Offered Price (such notice being the Purchase Notice).

d) If a Purchase Notice is delivered by the Non-Selling Shareholders within the period of 15 business days and if the Purchase Notice specifically provides that Non-Selling Shareholders accept the Offered Price, such Purchase Notice will be deemed to be an irrevocable acceptance by the Non-Selling Shareholders to acquire the Offered Shares.

If a Purchase Notice is delivered by the Non-Selling Shareholders within the period of 15 business days and if the Purchase Notice specifically provides that Non-Selling Shareholders do not accept the Offered Price or if the Purchase Notice is silent in respect of the acceptance of the Offered Price, the Non-Selling Shareholders shall request the auditor of the Company to determine the fair value of the shares, as set forth below.

e) If no Purchase Notice has been sent within 15 business days of the Transfer Notice, the sale of the Offered Shares by the Selling Shareholder to the Transferee shall be free, but it shall not be lower than the Offered Price.

f) A shareholder is deemed to have served a Transfer Notice upon the occurrence of any of the following events:

- such shareholder is subject to an insolvency event (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the insolvency event occurred)

- such shareholder commits a material breach of these articles or any major agreement as may exist among the shareholders from time to time, which breach if remediable has not been remedied within 30 days of notice to remedy (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the breach occurred/the expiry of the 30 day notice period, as appropriate)

- such shareholder suffers a change of control save in respect of intra-group transfers (in which case the Transfer Notice is deemed to have been given on the day the change of control occurred).

Determination of fair value

Appointment of expert

The fair value of shares for the purposes of these articles shall be determined by the auditors of the company within 20 business days of the date a request by a shareholder has been sent by registered mail.

Method and adjustments

The auditors shall determine the fair value of the shares to be sold as at the date immediately prior to the date of the relevant Transfer Notice by valuing the company as on an arm's length sale between a willing seller and a willing buyer.

If any difficulty arises then the auditors shall resolve that difficulty in such manner as they shall in their absolute discretion think fit.

Determination

a) The auditors must determine the fair value within 20 business days of the Transfer Notice and shall notify the parties of their determination.

b) The auditors shall act as experts and not as arbitrators.

c) In determining the fair value pursuant to this article, the auditors may have access to all accounting records or other relevant documents of company, subject to any confidentiality provisions.

d) In determining the fair value pursuant to this article, the parties may make representations to the auditors which the auditors may, in their sole discretion, choose to take account of.

e) The costs of the auditors' determination shall be borne equally by the parties.

Dispute Resolution

If one of the shareholders disagrees with the determination of the fair value such shareholder must notify the other shareholders within two weeks of the determination of the fair value of its disagreement by sending a refusal notice (the Refusal Notice) to the other shareholders. Either of the shareholders may then request the president of the "Luxembourg institut des réviseurs d'entreprises" to promptly appoint an independent expert who shall use best efforts to determine the fair value of the shares, within 20 business days of his appointment, and such determination will be final and binding upon the parties. The party that served the Refusal Notice shall bear the cost of the independent expert.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2011.

The first annual meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the thirty one thousand (31,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at four and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors of the category A and directors of the category B:

Directors of the category A:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.
- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Directors of the category B:

- Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italy), on September 3, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed supervisory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme GARBAGNA INVEST, R.C.S. Luxembourg B 102579, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Karinate Investments S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Droits de préemption

a) Un actionnaire (l'Actionnaire) peut vendre toutes ou une partie de ses actions à un tiers offrant de bonne foi, si les conditions fixées ci-après sont respectées.

b) Si un actionnaire (l'Actionnaire Vendeur) désire vendre toutes ou une partie de ses actions (les Actions Offertes) à un tiers cessionnaire de bonne foi (le Cessionnaire), l'Actionnaire Vendeur doit en aviser les autres actionnaires (les Actionnaires Non-Vendeurs) (l'Avis de Cession). A l'Avis de Cession doivent figurer le nom du Cessionnaire et le prix payable en espèces auquel le Cessionnaire est prêt à acheter les Actions Offertes (le Prix Offert). L'Avis de Cession ne contiendra pas d'autres conditions et sera irrévocable. L'avis de Cession doit être co-signé par le Cessionnaire.

c) A partir de l'Avis de Cession, les Actionnaires Non-Vendeurs auront un délai de 15 jours ouvrables pour aviser l'Actionnaire Vendeur de leur décision d'acquérir les Actions Offertes au prix correspondant au Prix Offert (cet avis étant l'Avis d'Achat).

d) Si un Avis d'Achat est remis par les Actionnaires Non-Vendeurs dans le délai de 15 jours ouvrables et que l'Avis d'Achat prévoie spécialement que les Actionnaires Non-Vendeurs acceptent le Prix Offert, cet Avis d'Achat sera réputé être une acceptation irrévocable par les Actionnaires Non-Vendeurs d'acquérir les Actions Offertes. Si un Avis d'Achat est envoyé par les Actionnaires Non-Vendeurs dans le délai de 15 jours ouvrables et que l'Avis d'Achat prévoie spécialement que les Actionnaires Non-Vendeurs n'acceptent pas le Prix Offert ou si l'Avis d'Achat est muet sur l'acceptation du Prix Offert, les Actionnaires Non-Vendeurs doivent demander au commissaire de la société la détermination de la valeur correcte des actions en respectant les conditions suivantes.

e) Si aucun Avis d'Achat n'a été envoyé dans les 15 jours ouvrables suivant l'Avis de Cession, la vente des Actions Offertes par l'Actionnaire Vendeur se fera librement, mais pas à un prix inférieur au Prix Offert.

f) Un actionnaire est censé avoir envoyé un Avis de Cession chaque fois qu'un des événements suivants arrive:

le-dit actionnaire est soumis à un cas d'insolvabilité (alors l'Avis de Cession est censé avoir été donné le jour où le cas d'insolvabilité est arrivé);

le-dit actionnaire viole gravement les présents statuts ou une convention importante existant le cas échéant entre les actionnaires; cette violation, si elle est réparable, n'a pas été réparée endéans les 30 jours suivant l'avis de réparation (dans ce cas l'Avis de Cession est censé avoir été donné le jour de la violation respectivement de l'expiration du délai de 30 jours);

le-dit actionnaire subit un changement de contrôle, sauf en cas de cessions intra-groupe (alors l'Avis de Cession est réputé avoir été donné le jour du changement de contrôle).

Détermination de la valeur correcte

Nomination d'un expert

La valeur correcte des actions dans le cadre de ces statuts sera déterminée par les commissaires de la société endéans les 20 jours ouvrables suivant la demande envoyée par un actionnaire moyennant lettre recommandée.

Méthode et ajustements

Les commissaires détermineront la valeur correcte des actions à vendre au jour qui précède immédiatement la date de l'Avis de Cession afférent en évaluant la société comme s'il s'agissait d'une vente faite entre le vendeur et l'acheteur aux conditions de marché.

En cas de difficulté, les commissaires résoudront cette difficulté de façon discrétionnaire.

Détermination

a) Les commissaires doivent déterminer la valeur correcte endéans les 20 jours ouvrables suivant l'Avis de Cession et signifieront leur évaluation aux parties.

b) Les commissaires agiront comme experts et non comme arbitres.

c) En déterminant la valeur correcte selon cet article, les commissaires peuvent avoir accès à toutes les pièces comptables et autres documents nécessaires, mais en respectant les conditions de confidentialité.

d) En déterminant la valeur correcte selon cet article, les parties peuvent faire des confirmations et déclarations aux commissaires que ceux-ci peuvent prendre en considération à leur discrétion.

e) Les frais d'évaluation des commissaires seront par parts égales à charge des parties.

Décision de contestation

Si un des actionnaires conteste la valeur correcte ainsi déterminée, celui-ci doit le notifier aux autres actionnaires dans un délai de deux semaines suivant la détermination de la valeur correcte en envoyant un avis de refus (l'Avis de Refus) aux autres actionnaires.

Chaque actionnaire peut alors demander au président de l'institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises de nommer immédiatement un expert indépendant qui s'efforcera de déterminer la valeur correcte dans un délai de 20 jours ouvrables suivant sa nomination et cette détermination sera définitive et liera les parties. La partie ayant envoyé l'Avis de Refus supportera les honoraires de l'expert indépendant.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction d'une partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' "associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2011. Relation: EAC/2011/52. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011025587/475.

(110030566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Calista Capital SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 157.975.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de l'administrateur unique ainsi que celle du commissaire a changée et est désormais située au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, et ce depuis le 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Calisto Copitol SPF

Patrick Sganzerla

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011044280/14.

(110050444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

CEB Agua Limpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.189.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044286/11.

(110050041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

CEB Cesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.852.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044287/11.

(110050039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

CEB Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 837.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.978.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044288/11.

(110050040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Clarté, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 86.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011044291/11.

(110050616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Cobelguard, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 85, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 129.485.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue à Keispelt le 24 mars 2011 que:

- Monsieur Stefan De Bock et de Monsieur Dirk GOETHALS ont démissionné de leurs fonctions de délégués à la gestion journalière.

- Monsieur Pierre LEICHT, né le 2/11/1968 à Strasbourg (F), domicilié professionnellement 85, rue de Kehlen à L-8295 Keispelt, a été nommé en qualité de directeur technique délégué à la gestion journalière et à la représentation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044292/14.

(110050447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Cofre S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 42.544.

Cofre Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.930.

Cofre Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.932.

Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.933.

L'an deux mille dix, le six décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFRE S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 42.544, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 144 du 4 avril 1993,

ayant un capital social de neuf cent mille Euros (900.000,00 EUR), représenté par 36.000 (trente six mille) actions d'une valeur nominale de 25,00 Euro (vingt-cinq Euros) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission du 22 septembre 2010 publié au Mémorial C numéro 2238 du 21 octobre 2010.
- 2) Renonciation par tous les actionnaires à l'établissement des rapports prévus par l'article 293 et 295.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation et confirmation des statuts des sociétés issues de la scission.
- 7) Confirmations des nominations des associés-commandites des sociétés en commandite par actions issues de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission.
- 9) Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission du 22 septembre 2010 publié au Mémorial C numéro 2238 du 21 octobre 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée prie le notaire d'acter sur le vu d'une déclaration du conseil d'administration N qui restera annexée au présent acte, que tous les documents prévus à l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales, ont été déposés un (1) mois avant cette assemblée générale au siège social pour permettre aux actionnaires d'en prendre connaissance tel qu'il est prévu par la loi.

L'assemblée prend note que les actionnaires ont tous renoncé à l'établissement des rapports prévus par l'article 293 et 295.

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date de ce jour avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable et fiscal la scission a pris effet à la date du 16 septembre 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société scindée.

Sixième résolution

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission du 22 septembre 2010 publié au Mémorial C numéro 2238 du 21 octobre 2010, comme suit pour:

a.- COFRE LUXEMBOURG S.C.A..

a.-I. -STATUTS

Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de COFRE LUXEMBOURG S.C.A., ci-après la Société.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Cependant la société est dissoute en cas d'adoption d'une résolution de dissolution par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts.

La Société n'est pas dissoute en cas de démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'endroit du siège social à l'intérieur de la commune pourra être modifié par décision du Gérant Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, la déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans ces circonstances données.

Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille EURO (300.000,00 EUR) représenté par 40 (quarante) Actions de Commandité détenues par le Gérant Commandité (ci-après Actions de Gérant Commandité), et 11.960 (onze mille neuf cent soixante) Actions de Commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires (ci-après Actions de commanditaires) et ayant toutes (Actions de Commandité et Commanditaires) une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

Art. 6. Actions. Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative. Toutes les Actions émises seront inscrites au registre des actionnaires (le Registre), qui sera conservé au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert constatée par écrit, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 7. Cession d'actions. Les Actions de Gérant Commandité ne sont cessibles que sur agrément des Actionnaires Commanditaires statuant à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés.

Art. 8. Rachat d'actions. La société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49.2. de la Loi.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Gérant Commandité sont solidairement et indéfiniment responsables pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société. Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la société.

Assemblée générale

Art. 10. Date et Lieu des Assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et date indiqués dans les avis de convocation.

Art. 11. Tenue des Assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal du Gérant Commandité.

Chaque action donne droit à une voie. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Avis de Convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance dans les formes prévues par la Loi.

Gérance

Art. 13. Le Gérant Commandité. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité "NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A.", désignée dans les présents Statuts comme le Gérant Commandité.

Le «Gérant Commandité» ne peut être remplacé que sur décision unanime de l'assemblée générale.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance ou à l'assemblée générale des Actionnaires. Le Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion. Le Gérant Commandité représente la Société dans toutes les procédures de justice soit en demandant, soit en défendant.

Les assignations et autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société seule.

Art. 15. Signataire. La Société est engagée par la signature du Gérant Commandité ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant Commandité aura conféré un mandat.

Art. 16. Rémunération. Le Gérant Commandité ne reçoit aucune rémunération au titre de ses services de la part de la Société.

Conseil de Surveillance, Année Comptable, Comptes

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris ses livres et ses comptes sont surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, ci-après le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans qui sera renouvelable.

Le Conseil de Surveillance délibère conformément aux règles régissant les assemblées délibérantes.

Chaque membre pourra prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur telles matières que le Gérant Commandité détermine et autorisera toute action qui, par application de la loi et des présents statuts pourra excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale fixe la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou par le Gérant Commandité.

Art. 18. Exercice Social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Dividendes et Liquidation

Art. 19. Affectation des Résultats. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Le Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision du Gérant Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de du Gérant Commandité.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les matières non réglées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la législation luxembourgeoise.

a.2.- Données de l'Associé commandité

NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60 Grand Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 142.318.

a.3.- Données des membres du conseil de surveillance

(i) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

(ii) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966 demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

(iii) Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona di Piave (Italie) le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

a.4.- Durée des mandats

Les mandats des membres du conseil de surveillance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

b.- CQFRE ENERGY S.C.A..

b.-L- STATUTS

Forme, Dénomination, Durée, Objet. Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de COFRE ENERGY S.C.A., ci-après la Société.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Cependant la société est dissoute en cas d'adoption d'une résolution de dissolution par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts.

La Société n'est pas dissoute en cas de démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. L'endroit du siège social à l'intérieur de la commune pourra être modifié par décision du Gérant Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, la déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans ces circonstances données.

Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille EURO (300.000,00 EUR) représenté par 40 (quarante) Actions de Commandité détenues par le Gérant Commandité (ci-après Actions de Gérant Commandité), et 11.960 (onze mille neuf cent soixante) Actions de Commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires (ci-après Actions de commanditaires) et ayant toutes (Actions de Commandité et Commanditaires) une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

Art. 6. Actions. Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative. Toutes les Actions émises seront inscrites au registre des actionnaires (le Registre), qui sera conservé au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert constatée par écrit, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 7. Cession d'actions. Les Actions de Gérant Commandité ne sont cessibles que sur agrément des Actionnaires Commanditaires statuant à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés.

Art. 8. Rachat d'actions. La société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49.2. de la Loi.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Gérant Commandité sont solidairement et indéfiniment responsables pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société. Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la société.

Assemblée générale

Art. 10. Date et Lieu des Assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et date indiqués dans les avis de convocation.

Art. 11. Tenue des Assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal du Gérant Commandité.

Chaque action donne droit à une voie. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Avis de Convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance dans les formes prévues par la Loi.

Gérance

Art. 13. Le Gérant Commandité. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité "NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A.", désignée dans les présents Statuts comme le Gérant Commandité.

Le «Gérant Commandité» ne peut être remplacé que sur décision unanime de l'assemblée générale.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance ou à l'assemblée générale des Actionnaires. Le Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion. Le Gérant Commandité représente la Société dans toutes les procédures de justice soit en demandant, soit en défendant.

Les assignations et autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société seule.

Art. 15. Signataire. La Société est engagée par la signature du Gérant Commandité ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant Commandité aura conféré un mandat.

Art. 16. Rémunération. Le Gérant Commandité ne reçoit aucune rémunération au titre de ses services de la part de la Société.

Conseil de Surveillance, Année Comptable, Comptes

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris ses livres et ses comptes sont surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, ci-après le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans qui sera renouvelable.

Le Conseil de Surveillance délibère conformément aux règles régissant les assemblées délibérantes.

Chaque membre pourra prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur telles matières que le Gérant Commandité détermine et autorisera toute action qui, par application de la loi et des présents statuts pourra excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale fixe la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou par le Gérant Commandité.

Art. 18. Exercice Social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Dividendes et Liquidation

Art. 19. Affectation des Résultats. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Le Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision du Gérant Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de du Gérant Commandité.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les matières non réglées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la législation luxembourgeoise.

b.2.- Données de l'Associé commandité

NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60 Grand Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 142.318.

b.3.- Données des membres du conseil de surveillance

(i) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

(ii) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966 demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

(iii) Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona di Piave (Italie) le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

b.4.- Durée des mandats

Les mandats des membres du conseil de surveillance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

c- CQFRE RENEWABLES S.C.A.,

c.-l.- STATUTS

Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une Société en Commandite par Actions sous la dénomination de CQFRE RENEWABLES S.C.A., ci-après la Société.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Cependant la société est dissoute en cas d'adoption d'une résolution de dissolution par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des statuts.

La Société n'est pas dissoute en cas de démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de

toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'endroit du siège social à l'intérieur de la commune pourra être modifié par décision du Gérant Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, la déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans ces circonstances données.

Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille EURO (300.000,00 EUR) représenté par 40 (quarante) Actions de Commandité détenues par le Gérant Commandité (ci-après Actions de Gérant Commandité), et 11.960 (onze mille neuf cent soixante) Actions de Commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires (ci-après Actions de commanditaires) et ayant toutes (Actions de Commandité et Commanditaires) une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

Art. 6. Actions. Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative.

Toutes les Actions émises seront inscrites au registre des actionnaires (le Registre), qui sera conservé au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert constatée par écrit, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 7. Cession d'actions. Les Actions de Gérant Commandité ne sont cessibles que sur agrément des Actionnaires Commanditaires statuant à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés.

Art. 8. Rachat d'actions. La société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49.2. de la Loi.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Gérant Commandité sont solidairement et indéfiniment responsables pour tous les engagements qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société. Les propriétaires d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la société.

Assemblée générale

Art. 10. Date et Lieu des Assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^e jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et date indiqués dans les avis de convocation.

Art. 11. Tenue des Assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal du Gérant Commandité.

Chaque action donne droit à une voie. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit soit par original, soit par telefax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société.

Le Gérant Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 12. Avis de Convocation. Les convocations aux assemblées générales d'Actionnaires seront faites par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance dans les formes prévues par la Loi.

Gérance

Art. 13. Le Gérant Commandité. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité "NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A.", désignée dans les présents Statuts comme le Gérant Commandité.

Le «Gérant Commandité» ne peut être remplacé que sur décision unanime de l'assemblée générale.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au Conseil de Surveillance ou à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs et conférer des mandats pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires, sans toutefois être autorisé à déléguer de façon générale l'ensemble de ses pouvoirs de gestion. Le Gérant Commandité représente la Société dans toutes les procédures de justice soit en demandant, soit en défendant.

Les assignations et autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société seule.

Art. 15. Signataire. La Société est engagée par la signature du Gérant Commandité ou la signature individuelle ou conjointe de tous mandataires auxquels le Gérant Commandité aura conféré un mandat.

Art. 16. Rémunération. Le Gérant Commandité ne reçoit aucune rémunération au titre de ses services de la part de la Société.

Conseil de Surveillance, Année Comptable, Comptes

Art. 17. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière y compris ses livres et ses comptes sont surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, ci-après le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans qui sera renouvelable.

Le Conseil de Surveillance délibère conformément aux règles régissant les assemblées délibérantes.

Chaque membre pourra prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur telles matières que le Gérant Commandité détermine et autorisera toute action qui, par application de la loi et des présents statuts pourra excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale fixe la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou par le Gérant Commandité.

Art. 18. Exercice Social, Comptes. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Dividendes et Liquidation

Art. 19. Affectation des Résultats. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Le Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision du Gérant Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de du Gérant Commandité.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les matières non réglées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la législation luxembourgeoise.

c.2.- Données de l'Associé commandité

NOVENERGIA III GENERAL PARTNER S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60 Grand Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 142.318.

c.3.- Données des membres du conseil de surveillance

(i) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

(ii) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966 demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont

(iii) Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona di Piave (Italie) le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

c.4.- Durée des mandats

Les mandats des membres du conseil de surveillance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Huitième résolution

L'assemblée fixe les adresses des sociétés issues de la scission à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 4.500,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonio FERNANDES, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2010. Relation GRE/2010/43 75. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins du dépôt auprès du registre de commerce par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011025268/487.

(110030229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Considar Metal Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.816.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Considar Metal Marketing S.A.

Serge WEBER

Secrétaire

Référence de publication: 2011044293/14.

(110050605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Beluga Capital, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.505.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 28 mars 2011

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et prend acte qu'à compter de ce jour l'adresse professionnelle des administrateurs suivants est:

M. Claude Zimmer, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

M. Sibrand van Roijen, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044268/15.

(110050576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Beluga Luxembourg, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.504.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 28 mars 2011

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et prend acte qu'à compter de ce jour l'adresse professionnelle des administrateurs suivants est:

M. Claude Zimmer, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

M. Sibrand van Roijen, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044269/15.

(110050578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Cypholding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011044295/11.

(110050630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Dreamteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.874.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le siège social a été transféré du 31, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat

Luxembourg, le 27 mars 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011044300/13.

(110050400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Ekis Media Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.
R.C.S. Luxembourg B 153.573.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011044305/10.

(110050336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

EU-REC LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.351.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/03/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011044307/12.

(110050551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Resource Partners Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 156.605.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of January.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Resource Partners GP Limited, a limited liability company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, United Kingdom, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 January 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Resource Partners Holdings IV S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B156605, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 October 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 December 2010 n°2755 page 132212 (the "Company"). The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of article 20 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder decides to create the following new classes of shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles:

- new class "A" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A Shares");
- new class "B" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class B Shares");
- new class "C" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class C Shares");
- new class "D" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class D Shares");

- new class "E" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class E Shares");
- new class "F" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class F Shares");
- new class "G" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class G Shares");
- new class "H" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class H Shares");
- new class "I" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class I Shares"); and
- new class "J" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class J Shares").

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the nominal value of all the existing five hundred (500) shares it holds in the share capital of the Company, from twenty five euro (EUR 25.-) each to one euro (EUR 1.-) each by the issuance of twelve thousand (12,000) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and therefore the Company's issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and shall be held by the sole shareholder.

Third resolution

Further to the above reduction, the sole shareholder decides to convert all the existing shares it holds in the share capital of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-), by creating and issuing eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class F Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class G Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class G Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class H Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class H Shares"), eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class I Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class I Shares"), and eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class J Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class J Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of fifteen million two hundred eighty-one thousand seven hundred seventy euro (EUR 15,281,770.-).

The New Shares are then subscribed by Resource Partners GP Limited, being the sole existing shareholder of the Company as follows:

- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class A Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class B Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class C Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class D Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),

- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class E Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class F Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class G Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class H Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class I Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),
- eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class J Shares fully paid up with a global share premium of one million five hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 1,528,177.-),

Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash of an amount of sixty million Polish Zloty (PLN 60,000,000.-). The global contribution of sixty million Polish Zloty (PLN 60,000,000.-) being equivalent to fifteen million three hundred ninety four thousand two hundred seventy euro (EUR 15,394,270.-) using the exchange rate (PLN/EUR) as at the date of the present resolutions, is allocated as follows: one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) are allocated to the share capital of the Company and fifteen million two hundred eighty-one thousand seven hundred seventy euro (EUR 15,281,770.-) are allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the current object clause of the Company contained in article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;
- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any

person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this article (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers; PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the Articles of the Company in order to reflect the above decisions and to include specific provisions regarding the repurchase of shares in the Company and the rights attached to such shares, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name.

1. There is formed a private limited liability company under the name "Resource Partners Holdings IV S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Munsbach.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or ex-

penses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.2 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by:

- a. Twelve thousand five hundred (12,500) class "A" shares (the "Class A Shares");
- b. Twelve thousand five hundred (12,500) class "B" shares (the "Class B Shares");
- c. Twelve thousand five hundred (12,500) class "C" shares (the "Class C Shares");
- d. Twelve thousand five hundred (12,500) class "D" shares (the "Class D Shares");
- e. Twelve thousand five hundred (12,500) class "E" shares (the "Class E Shares");
- f. Twelve thousand five hundred (12,500) class "F" shares (the "Class F Shares");
- g. Twelve thousand five hundred (12,500) class "G" shares (the "Class G Shares");
- h. Twelve thousand five hundred (12,500) class "H" shares (the "Class H Shares");
- i. Twelve thousand five hundred (12,500) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- j. Twelve thousand five hundred (12,500) class "J" shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers or the Sole Manager) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholders**Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.**

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or if the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definition.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with article 5.2 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de Jersey dont le siège social est situé au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, The Channel Islands, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, donnée le 26 janvier 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Resource Partners Holdings IV S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156605, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2010, et dont les statuts (les "Statuts") furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 décembre 2010 n°2755 page 132212 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et conformément aux dispositions de l'article 20 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de créer les catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts:

- des nouvelles parts sociales de catégorie "A" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "B" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "C" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "D" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "E" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "F" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "G" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "H" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- des nouvelles parts sociales de catégorie "I" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- des nouvelles parts sociales de catégorie "J" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale de l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune à un euro (1,-EUR) chacune par la création de douze mille (12.000) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune. Par conséquent, le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) sera divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune et ces parts sociales seront détenues par l'associé unique.

Troisième résolution

Suite à la réduction ci-dessus, l'associé unique décide de convertir toutes les parts sociales existantes qu'il détient dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune en (i) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (ii) mille deux cent

cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (iii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (iv) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (v) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune; en (vi) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune; en (vii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune; en (viii) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune; en (ix) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune et en (x) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (112.500,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à cent vingt cinq mille euros (125.000,-EUR), par la création et l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"), onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), et onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quinze million deux cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix euro (EUR 15,281,770.-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Resource Partners GP Limited, le seul associé existant de la Société, comme suit:

- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),
- onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, entièrement libérées avec une prime d'émission totale de un million cinq cent vingt-huit mille cent soixante-dix-sept (EUR 1.528.177,-),

De telles Nouvelles Parts Sociales seront payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de soixante million de Zloty polonais (60.000.000,-PLN). La contribution globale de soixante million de Zloty polonais (60.000.000,-PLN) correspondant à quinze million trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix euros (EUR 15.394.270,-EUR) selon le taux de change (PLN/EUR) applicable à la date des présentes résolutions, est allouée comme suit: cent douze mille cinq cents euros (112.500,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et quinze million deux cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix euro (EUR 15,281,770.-) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier la clause d'objet social actuelle de la Société contenue à l'article 2 des Statuts, afin qu'elle soit rédigée ainsi: "Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

- d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

- d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

- de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

- de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

- d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

- de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

- d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de souscontractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

- d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de refondre entièrement les Statuts afin de refléter les décisions ci-dessus et d'ajouter des dispositions spécifiques concernant le rachat des parts sociales de la Société et les droits et obligations attachés à ces parts sociales, de telle sorte que les Statuts seront rédigés comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Resource Partners Holdings IV S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Munsbach.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une jointventure, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de

compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

3.2 ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) représenté par:

- a. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - b. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - c. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - d. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - e. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - f. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - g. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - h. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
 - i. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
 - j. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Part Sociale ou ladite Catégorie de Part Sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégorie de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au prorata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Chaque année, sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible pour distribution ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales. Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'exi-

stence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
Montant Disponible	signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que réservées en accord avec l'article 5.2 des présents Statuts et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulés, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Par lequel: AA = le Montant Disponible NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée L = pertes (pertes reportées incluses) LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4826. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011025685/1007.

(110031310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Eventail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 28.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011044309/10.

(110050173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Eventail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 28.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011044310/10.

(110050174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Fanad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.433.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 28 mars 2011

Les gérants de la Société décident de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à compter de ce jour et l'adresse professionnelle des gérants suivants est désormais:

M. Claude Zimmer, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

M. Sibrand van Roijen, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011044311/15.

(110050615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044313/10.

(110050136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} mars 2011:

Est nommé réviseur d'entreprises indépendant:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43 298, ayant son siège social au 83, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011044314/15.

(110050146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Foothill Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.841.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2011:

L'associé unique décide de nommer Monsieur Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy HORNICK comme gérant de catégorie B. Monsieur Luc HANSEN est nommé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011044315/15.

(110050457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

FAM Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.717.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 mars 2011

En date du 10 mars 2011, l'Associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Maria Cecilia Rossi en tant que gérant de la Société avec effet au 31 août 2010.

- d'élire M. Milton Soares, Monte Alegre Futibol S.A., Rua Joaquim Floriano 72, CEP 04534-000 Sao Paulo en tant que gérant de la Société en remplacement de Mme Cécilia Rossi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mars 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *FAM Sports S.à.r.l.*
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011044318/16.

(110050111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd.

Signature

Référence de publication: 2011044320/11.

(110050116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011044321/13.

(110050059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Chimera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.511.

Il résulte du procès-verbal du 30 décembre 2010 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Septième résolution:

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance, l'Assemblée décide de renommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2010:

- Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Huitième résolution:

L'Assemblée générale prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Davide MURARI, Administrateur, demeurant professionnellement à compter de ce jour au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de Monsieur Mirko LA ROCCA, Administrateur, demeurant professionnellement à compter de ce jour au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011046094/22.

(110050189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.
